



Annexe A

LE DIRECTEUR SECTORIEL PROGRAMMATION TERRITORIALE ET ÉCONOMIQUE

La municipalité de Piombino, sous réserve d'un accord avec le chef de file de la province de Livourne, suite à l'accord Rep.N. 6680 du 09/10/2020 et modifications ultérieures dans le cadre du programme Interreg Italie France Maritime 2014/2020, basé sur le PROJET "Plateforme transfrontalière pour la promotion de politiques actives de l'emploi dans les zones / situations de crise pour la création d'emplois durables et de qualité dans le secteur de l'Economie Nautique et Marine" MED NEW JOB - CUP J49E17000010006, financé par le décret no. 15796 du 02/11/2017 de la Région Toscane

AVIS

des organismes de formation, également constitués / à établir en ATI, en cas d'attribution, accrédités conformément au DGR n. 1407/2016 et modifications et compléments ultérieurs, de l'appel public à des actions d'accompagnement à l'emploi pour les chômeurs - chômeurs - sujets impliqués dans des situations de crise ou des licenciements dans le cadre des actions pilotes du projet MED NEW JOB financé par l'OP Interreg Italie - France Maritime 2014-2020 COUPE J49E17000010006. comme mieux rapporté ci-dessous:

OBJET

actions d'accompagnement pour travailler à travers:

- offre de cours courts, ponctuels et de grande qualité;
- les voies du travail indépendant en faveur de la création / reconversion d'entreprises;

dans les secteurs liés à l'économie bleue, destinés aux chômeurs - chômeurs - sujets impliqués dans des situations de crise ou de licenciements dans le cadre des actions pilotes du projet MED NEW JOB financé par l'OP Interreg Italie - France Maritime 2014-2020.

Montant mis à disposition (montant estimé): le montant maximum est estimé à 36 270,00 euros (TVA incluse). Le montant maximal envisagé comprend ce qui est décrit dans la fiche détaillée relative aux activités de formation à réaliser (annexe B), partie intégrante du présent document.

Critère d'attribution: sur la base du critère de la meilleure offre qualitative en termes d'expérience acquise par les enseignants et certifications délivrées aux participants au cours

Durée de la prestation: à partir de la signature de l'accord et jusqu'au 30/05/2021

Conditions de participation:

a) Exigences de capacité technique et professionnelle:

- Les organismes de formation seront admis, y compris ceux établis / à créer, en cas d'attribution, en ATI, qui ont l'expérience acquise au cours des cinq dernières années dans les services de formation et les cours de courte durée tels que ceux couverts par cet avis;
- l'adjudicataire, aux fins de l'exécution des travaux d'accompagnement, doit être un organisme de formation agréé conformément au DGR no. 1407/2016 et modifications et ajouts ultérieurs;
- l'accréditation doit être maintenue par l'adjudicataire pendant toute la durée de la relation avec la commune de Piombino;

- le soumissionnaire retenu doit assurer des locaux et des salles de classe adéquats, conformément à la législation en vigueur en matière de sécurité, sur le territoire de la municipalité de Piombino, et / ou des cours en ligne, des webinaires et des formations à distance, conformément à la législation en vigueur sur l'état d'urgence sanitaire, où il n'est pas possible d'effectuer les cours en classe;
- chaque organisme de formation de tout ATI doit posséder toutes les exigences ci-dessus.

Il est à noter que l'adjudicataire doit également garantir le début des formulaires dans les 10 jours suivant la signature de l'accord avec la commune de Piombino.

Date limite de soumission: du 19 février 2021 à 13h00 le 03/06 2021.

Les demandes de participation ne doivent être reçues qu'à la date susmentionnée en envoyant:

- la demande (annexe C);
- la déclaration substitutive de l'acte de notoriété sur les caractéristiques de l'organisme de formation et les principales activités menées au cours des cinq dernières années (annexe D);

dûment complété et signé par le représentant légal (de l'organisme de formation ou du chef de file de l'ATI) avec la carte d'identité du signataire jointe, adressée au service de développement économique, en l'envoyant par PEC à l'adresse suivante: comunepiombino@postacert.toscana.it

et l'objet doit contenir le libellé suivant: "manifestation d'intérêt pour l'affectation du service d'accompagnement à l'emploi des chômeurs - chômeurs - sujets impliqués dans des situations de crise ou de licenciement dans le cadre des actions pilotes du projet MED NEW JOB - Interreg Italie - France Maritime 2014-2020 ".

Publicité: cet avis et la fiche détaillée relative aux activités de formation à réaliser, partie intégrante de cet avis, sont publiés sur le site Internet de la Commune de Piombino.

Clauses finales: cet avis n'engage en aucun cas la Commune de Piombino à établir des relations conventionnelles avec les organismes de formation lorsque cela n'est pas jugé opportun par la commission d'examen. En cas de non-attribution, les sujets participants ne pourront rien réclamer à la Municipalité de Piombino.

Informations sur la confidentialité

Conformément à l'article 13 du règlement UE 2016/679 (Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles), nous vous informons que le traitement des données personnelles fournies ou autrement acquises vise à fournir les services demandés. Le traitement des données est nécessairement activé pour la mise en œuvre des services de la MUNICIPALITÉ DE PIOMBINO, avec l'utilisation de procédures y compris informatiques, de la manière et dans les limites nécessaires à la poursuite des finalités du service. La fourniture de données est obligatoire. Vos données seront stockées dans les archives informatiques de la MUNICIPALITÉ DE PIOMBINO conformément à la loi en vigueur pour les Administrations Publiques et les Collectivités Locales et au Manuel du Système de Collecte et de Conservation de la Municipalité de Piombino. Les données seront communiquées à la Guardia di Finanza pour les activités de contrôle requises par la réglementation en vigueur. L'intéressé se voit accorder les droits visés au chapitre III du règlement UE 2016/679 susmentionné et, en particulier, le droit d'accéder à ses données personnelles, de demander leur correction, mise à jour et annulation, lorsqu'elles sont incomplètes, erronées ou collectées dans violation de la loi, ainsi que de s'opposer au traitement pour des raisons légitimes. Le responsable du traitement est la MUNICIPALITE DE PIOMBINO Via Ferruccio n. 4. De plus amples informations concernant le traitement de vos données, en application des dispositions du règlement UE 2016/679, en plus des références des responsables du traitement des données individuelles et du PDR de la municipalité, seront disponibles sur le site Web de la municipalité à l'adresse: http://www.comune.piombino.li.it/pagina1531_privacy.html

Le directeur du secteur PTE

(Arch. Salvatore Sasso)

document signé avec signature numérique